

DOCUMENT D'ORIENTATION

1
2
3
4
5
6 Le Président de la République et le gouvernement ont prolongé et amplifié la politique
7 d'austérité initiée par Sarkozy et poursuivie sous d'autres formes depuis les élections de 2012.
8 Conduite de manière coordonnée dans tous les pays de l'Union Européenne, soit disant pour
9 contrer la crise de la dette, cette austérité provoque partout une hausse dramatique du
10 chômage, le développement de la pauvreté et une profonde remise en cause des droits
11 sociaux.

12
13 Après avoir ratifié le traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance
14 (TSCG) et au nom de la « compétitivité » accordé 20 milliards d'euros au titre du crédit
15 d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le pouvoir exécutif annonce la fin du
16 financement de la politique familiale par les entreprises (Pacte de Responsabilité) en mettant
17 fin aux cotisations sociales patronales d'ici 2017, soit un nouveau cadeau de 30 milliards
18 d'euros.

19 Cette annonce est une attaque sans précédent contre la conception solidaire et
20 interprofessionnelle de la Sécurité Sociale et ses modalités de financement par la cotisation
21 sociale.

22 La poursuite de la désindustrialisation et de la casse du service public, l'augmentation du
23 chômage, les nouvelles attaques sur la protection sociale, la réduction des dépenses publiques
24 conduisent à accroître les difficultés pour les salariés et a enfoncer notre pays dans la crise.

25 Cette politique s'inscrit dans une remise en cause permanente du code du travail avec
26 notamment l'accord sur l'ANI adopté le 11 janvier 2013.

27
28
29 L'acte III de décentralisation confirme les orientations gouvernementales de réduction des
30 dépenses publiques. Il accentue le désengagement financier de l'État sur les services publics
31 sous prétexte d'adapter l'organisation institutionnelle de notre pays à la compétitivité
32 européenne et mondiale. Pour l'ensemble des institutions publiques cela conduit, a une
33 dégradation du maillage territorial et de la qualité des services publics, approfondit les
34 inégalités entre régions, départements et territoires. Cela a évidemment des conséquences sur
35 les conditions de travail des agents.

36 La politique initiée par Nicolas Sarkozy et poursuivie par le gouvernement actuel aura des
37 conséquences graves : recul de la démocratie locale, régression des services publics dont les
38 segments les plus rentables seraient accaparés par le secteur privé, réduction corrélative des
39 effectifs statutaires et recours accru à la contractualisation, développement du clientélisme et
40 risque accru de corruption.

41
42
43 Pôle Emploi n'y échappe pas.

44
45
46 La loi du 13 Février 2008 a créé une institution sui generis, dénommée par la suite Pôle
47 Emploi, en fusionnant les deux institutions ANPE et ASSEDIC pour donner naissance à un
48 établissement unique, par la fusion mais aussi par son genre.

49 Il s'agit d'un EPA (Établissement Public Administratif). Or il ne recrute que des personnels
50 de droit privé et n'est doté que d'institutions représentatives du personnel de droit privé.

51
52 Cette fusion s'est opérée de façon brutale et précipitée, pour répondre à une volonté politique
53 de fondre dans un seul et même système l'accompagnement des demandeurs d'emploi et
54 l'indemnisation.

55
56 Notre organisation a depuis le début combattu ce projet qui s'inscrit pleinement dans la mise
57 en place des réductions de la dépense publique au travers de la RGPP (*Révision Générale des*
58 *Politiques Publiques*). Cette politique se poursuit aujourd'hui avec la *Modernisation de*
59 *l'action publique* et les atteintes à la protection sociale.

60 Après une période chaotique la convention tripartite de 2012 a organisé l'intervention du
61 service public qu'est Pôle Emploi. La direction générale a établi sa feuille de route avec le
62 plan stratégique 2015.

63
64 Les conséquences de ces orientations sont insupportables car elles mettent à mal les missions
65 de service public, le service rendu aux usagers tant sur l'accompagnement que sur
66 l'indemnisation. L'organisation du travail a des effets néfastes sur la santé de tous les
67 personnels.

68 69 **LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI ET L'INDEMNISATION DU CHOMAGE**

70
71 Pour la CGT les missions de service public et la mise en œuvre des politiques publiques de
72 l'emploi reviennent à l'Etat.

73 La CGT revendique la création d'un véritable service public de l'emploi avec pour mission le
74 conseil à l'emploi, l'orientation et la formation en lien avec l'AFPA et l'éducation Nationale
75 s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux salariés en activité.

76 Or nous constatons un réel désengagement de l'Etat avec des velléités de privatisation de
77 plus en plus fortes des services publics où peu importe qui rend le service que ce soit un
78 établissement public ou un organisme privé. La CGT combat la marchandisation du
79 placement, de la formation et de l'orientation.

80
81 Pour la CGT l'indemnisation relève de la protection sociale.

82 La CGT revendique une indemnisation pour tous les salariés privés d'emploi, ce système
83 devant relever de la protection sociale, géré par les salariés. L'UNEDIC sous-traite à Pôle
84 Emploi le versement des allocations chômage et finance en partie le fonctionnement de Pôle
85 Emploi, financement qui devrait relever du rôle de l'état.

86
87
88 La nouvelle convention d'assurance chômage qui vient d'être signée est globalement une
89 version dégradée de la précédente ne répondant pas au revenu de remplacement qui doit
90 permettre à chacun de subvenir à ses besoins. Confrontés au chômage et aux difficultés liées à
91 la perte de leur emploi, les travailleurs ne sont pas responsables de leur situation. Ce sont les
92 politiques économiques qui dégradent l'emploi et les rémunérations.

93 94 95 **SERVICE AUX USAGERS**

96
97 Pour la CGT, Pôle emploi doit répondre aux besoins et aux demandes de ses usagers en
98 termes d'égalité de traitement et d'accès aux services de tous ses usagers.

99

100 Pour cela il faut permettre à chacun d'être reçu à sa demande et selon ses besoins et mettre fin
101 à la sectorisation construite sur la base de parcours.
102 Il faut mettre fin à la mise à distance organisée par Pôle Emploi par la dématérialisation, les
103 services à distance, le 100% Web et les grands sites.
104 La CGT demande le rétablissement du service rendu dans les agences de proximité.
105 Il faut supprimer l'ORE, la radiation sanction et le contrôle permanent comme mode de
106 gestion de chômeurs.
107 Il faut pouvoir proposer des offres de formation qualifiantes aux demandeurs d'emploi et non
108 pas que des formations d'adaptation qui ne font que répondre à des besoins immédiats du
109 patronat.
110 Il faut mettre fin à la sous-traitance de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Pôle
111 Emploi doit récupérer le monopole du dépôt de l'offre d'emploi et de son traitement.
112
113

114 **L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE ET LA GESTION DES PERSONNELS**

115

116 Ce service aux usagers doit être rendu par des agents formés, reconnus dans leurs
117 qualifications et leurs rémunérations.
118 Les droits des agents sont sans cesse remis en cause par l'établissement. La CGT se bat pour
119 faire respecter et la CCN et le statut public même si elle n'a signé ni l'une ni l'autre.
120
121 La CGT milite pour que Pôle Emploi recrute ses agents par épreuves sur concours et organise
122 des modalités spécifiques pour les personnes non diplômées.
123 Elle revendique des formations qualifiantes pour les nouveaux entrants et tout au long du
124 parcours professionnel.
125 La CGT milite pour la mise en place d'un plan de résorption de la précarité à Pôle Emploi, la
126 fin du recours aux CUI et des équipes mobiles en lieu et place des CDD de remplacement.
127
128 La nouvelle classification en cours de négociation doit permettre de créer un cadre
129 d'organisation et de structuration des qualifications nécessaires à exercer les missions de Pôle
130 Emploi. La valorisation des qualifications passe aussi par la revalorisation des rémunérations.
131 Pour les agents de droit privé, lors des NAO, il faut une négociation en niveau et non en
132 masse salariale avec pour base minimum d'augmentation une revalorisation du point salaire et
133 de la partie fixe du salaire.
134 Pour les agents publics, la bataille salariale porte sur la revalorisation du point d'indice
135 fonction publique et la reconstruction de la grille fonction publique.
136
137 Pôle Emploi 2015 s'inscrit dans une logique de restriction budgétaire et organise son activité
138 à la recherche de gains de productivité à tout crin en développant le *lean management* comme
139 modèle d'organisation du travail.
140 Le pilotage par les résultats enferme l'ensemble des catégories de personnel dans une logique
141 de contrôle permanent de l'activité et des résultats individuels.
142
143 Dans la précipitation et à marche forcée, la Direction Générale a fait passer en 2013 un
144 certain nombre de chantiers et le Directeur Général annonce que 2014 sera l'année des
145 résultats.
146 Se sont mis en place l'offre de service aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, l'offre de
147 service orientation et formation, l'organisation de l'accueil et la simplification,
148 l'accompagnement des demandeurs d'emploi caractérisé par la segmentation des parcours.
149

150
151 L'EID est au centre de la construction de l'organisation du travail voulue par les orientations
152 de Pôle Emploi 2015.
153 La CGT combat depuis le début cette organisation et demande le retrait de l'EID et le retour à
154 deux entretiens distincts.
155 La CGT continuera à manifester son opposition à ces orientations qui tournent le dos aux
156 intérêts et des personnels et des usagers.
157
158
159 **La CGT revendique :**
160
161 ✓ L'arrêt de l'organisation du pilotage par les résultats et la recherche de gains de
162 productivité
163 ✓ L'arrêt de l'individualisation des objectifs de l'évaluation et du contrôle permanent
164 ✓ Des embauches massives et des moyens de fonctionnement et d'intervention à la
165 hauteur des besoins
166 ✓ La fin de la politique de précarité
167 ✓ La réception des chômeurs à leur demande et en fonction de leurs besoins par du
168 personnel formé et qualifié pour répondre à leurs attentes
169 ✓ Des emplois pérennes et une formation de qualité.
170 ✓ L'augmentation du salaire et du traitement pour tous.